

Les produits à ne pas jeter dans les toilettes, ni dans l'évier



Tous ces produits:

- altèrent physiquement les matériaux des réseaux, qui doivent être renouvelés plus fréquemment.
- altèrent le fonctionnement de la station d'épuration.
- sont dangereux pour le personnel qui exploite les réseaux (gaz toxique).
- représentent un risque pour l'environnement. En effet, les eaux épurées par la station de St Thibault-des-Vignes, rejoignent la Marne.

Comment trier ses déchets

Poubelle déchets ménagers	Poubelle tri sélectif	Déchetterie	Pharmacie
			
<ul style="list-style-type: none">• Lingettes, tampons, préservatifs• Serviettes hygiéniques• Couches jetables• Cotons tiges, cotons• Mégots	<ul style="list-style-type: none">• Rouleaux vides• Autres emballages	<ul style="list-style-type: none">• Produits chimiques et toxiques• Peintures, diluants• Dissolvants• Huiles de friture• Huiles de vidanges	<ul style="list-style-type: none">• Médicaments



Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-La-Vallée

Siam infos

À la poubelle les lingettes !

Toujours prêtes à l'emploi, facilement transportables, sans rinçage, les lingettes nettoyantes nous font rentrer dans l'ère du prêt à jeter. En pensant faire un geste pour l'environnement, le consommateur ne fait qu'augmenter le volume des déchets à traiter.

→ Explications et chiffres en image



Venez visiter la station
le 15 septembre 2018
de 10h à 18h

De nombreuses activités
sont au programme.

TERRITOIRE DU Siam
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE ET GONDOIRE :
Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chalifert,
Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches-sur-Gondore, Dampmart,
Ferrières-en-Brie, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny-sur-Marne,
Lesches, Pomponne, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-VALLÉE DE LA MARNE :
Champs-sur-Marne, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Lognes, Noisiel, Torcy.

COMMUNAUTÉ VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION :
Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny-le-Hongre, Serris.

Siam
Syndicat Intercommunal
d'Assainissement de Marne-La-Vallée
13, avenue de la Courtilière
77400 Saint-Thibault-des-Vignes

tél. : 01.6 0.31.54.54
www.siam77.fr
siam77@wanadoo.fr

À la poubelle les lingettes

Utilisés pour entretenir la maison, pour se démaquiller etc. ces petits morceaux de textile, destinés à un usage unique, deviennent un déchet dès leur première utilisation. Ce déchet solide doit donc, normalement, être évacué dans nos poubelles. Malheureusement, certaines se retrouvent dans nos toilettes.

Cheminement des lingettes après les toilettes

L'eau et ses déchets en suspension (lingettes, restes alimentaires, cotons tiges...) transitent par des tuyaux et des pompes pour arriver dans la station d'épuration où ils sont éliminés. Jetées dans les toilettes, les lingettes obstruent les pompes du réseau. Arrivées dans la station elles s'accumulent sur les dégrilleurs où elles deviennent des refus de dégrillage. En grande quantité, elles engendrent des dysfonctionnements importants dans le processus de l'assainissement et donc, un coût plus élevé.



Les lingettes, pas dans les toilettes



Une fois dans les toilettes, les lingettes commencent à se désagréger, en formant de nombreux fils. Ces fils forment rapidement de gros amas, accentués par la présence de graisses et de déchets solides (les cheveux par exemple) dans les eaux usées. Un produit biodégradable n'a d'intérêt que s'il est biodégradé, c'est-à-dire, s'il a la capacité de se décomposer facilement et rapidement après usage une fois qu'il est devenu déchet.

Certains de ces déchets présentent un caractère dangereux pour l'environnement. C'est le cas quand les lingettes sont imprégnées d'un produit classé comme tel : lingettes dissolvants, lingettes pour nettoyage à sec, lingettes pour entretien des sanitaires, etc.

Toutes les lingettes, qu'elles soient labellisées « biodégradables » ou « jetables dans les WC » n'ont pas le temps de se dégrader avant leur arrivée en station d'épuration. Ces lingettes, au vu de l'article R.1331-2 du Code de la Santé Publique, sont des déchets solides, qu'il est interdit de jeter dans le réseau d'assainissement.

Quelques chiffres



273 kg de déchets / jour arrivent dans la station de St Thibault*.



23 kg/an de lingettes utilisées par foyer**.

20x

20 fois plus de déchets ménagers produits, qu'avec les produits classiques liquides.**

18 000€/an

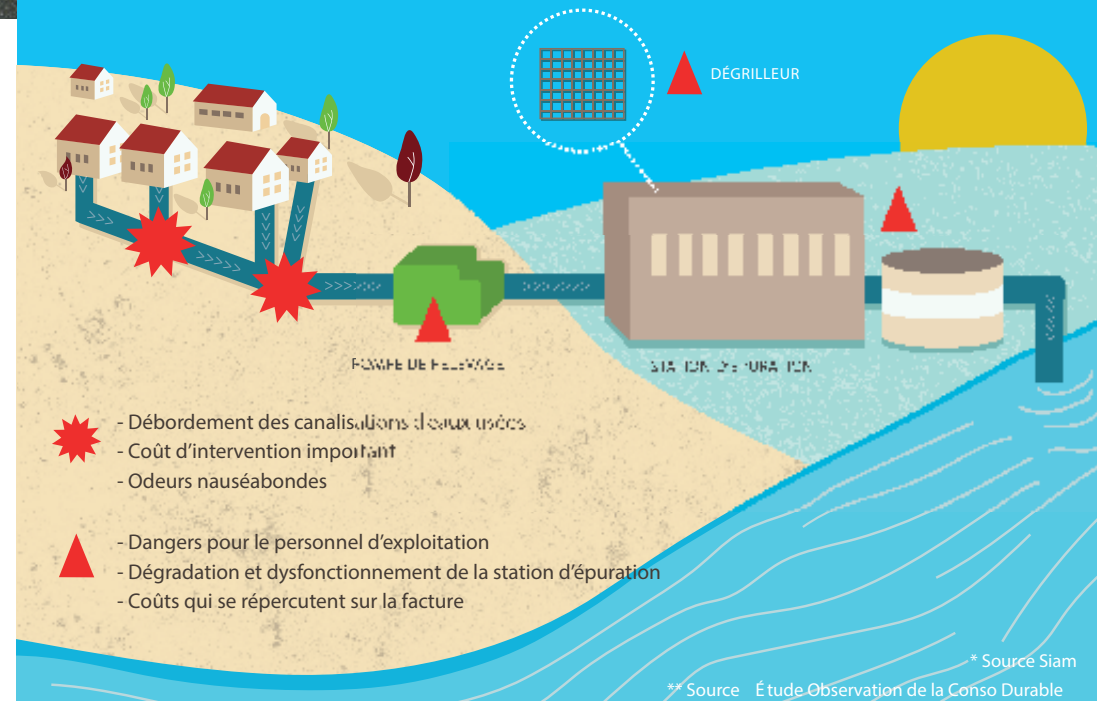
coût d'entretien des pompes lié aux lingettes, dans la station de St Thibault-des-Vignes

16 fois +

Les lingettes sont 16 fois plus chères qu'un produit nettoyant traditionnel.



Ces coûts collectifs conséquents se reportent sur la facture de l'usager.



* Source Siam

** Source : Étude Observation de la Conso Durable